

[< Retour](#)

PAR CHRISTOPHE BONVIN / 25.09.2019

Par **Christophe Bonvin**
Expert diplômé en finance et controlling
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



ANALYSEZ ET PILOTEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC LES RATIOS. PARTIE 1/2

La tenue régulière de la comptabilité et le bouclage annuel font partie des opérations courantes d'une entreprise. Souvent, les dirigeants se contentent des chiffres absolus du compte de profits et pertes et du bilan pour apprécier la situation financière de leur entreprise. Dans le cadre de cet article en deux parties, nous développerons les ratios les plus significatifs permettant une analyse complète de la santé financière d'une entité : ratios financiers, ratios de trésorerie, ratios d'activité, ratios de rentabilité, ratios du cash-flow. Ces indicateurs ont pour objectif de donner au chef d'entreprise le recul nécessaire pour piloter son activité et prendre les meilleures décisions possible.

Les ratios financiers permettent au chef d'entreprise une analyse de la structure et de l'indépendance de la société par rapport à ses bailleurs de fonds.

DEFINITION DU RATIO

Certains éléments figurant dans les états financiers sont d'un intérêt particulier pour le lecteur, parce qu'ils permettent d'obtenir des indications essentielles, sous une forme résumée. De telles données sont appelées ratios, chiffres clés ou encore indicateurs. Concrètement, un ratio est un rapport significatif entre deux grandeurs exprimé la plupart du temps en pour cent. Le point de départ de l'analyse financière est constitué par le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie bien structurés et fidèles à la réalité. Dans chaque ratio exposé ci-après, un exemple de calcul est présenté à partir du bilan annexé (cf tableau).

ACTIF		PASSIF	
Actifs circulants		Capitaux étrangers à ct	
Liquidités	120	Créanciers	520
Créances	660	Banque	<u>80</u> 600
Stocks	<u>420</u> 1200		
		Capitaux étrangers à lt	
		Emprunts	100
		Hypothèques	<u>400</u> 500
		Fonds propres	
Actifs immobilisés		Capital-actions	600
Mobilier	200	Réserves issues du capital	120
Immeubles	<u>600</u> 800	Réserves issues du bénéfice	<u>180</u> 900
	<u>2000</u>		<u>2000</u>

LES RATIOS FINANCIERS

Ce type de ratio donne au dirigeant une indication de la structure et de l'indépendance de la société par rapport à ses bailleurs de fonds.

Degré de financement étranger

Ratio : $\text{Fonds étrangers} \times 100 / \text{Total du bilan} = 1100 \times 100 / 2000 = 55 \%$

Cette valeur représente la proportion de fonds étrangers par rapport au total du bilan ou en d'autres termes le niveau d'endettement de l'entreprise. Un haut degré d'endettement entraîne une perte d'indépendance de la société et le paiement d'intérêts et remboursement de dette qui pèsent sur la trésorerie. Dans la pratique, le degré de financement étranger ne devrait pas dépasser 75 % au maximum.

Degré de financement propre

Ratio : $\text{Fonds propres} \times 100 / \text{Total du bilan} = 900 \times 100 / 2000 = 45 \%$

Cette valeur représente la proportion de fonds propres par rapport au total du bilan. C'est le ratio inverse du degré de financement étranger. Plus ce pourcentage est élevé, plus la sécurité et la solvabilité de l'entreprise sont bonnes, notamment vis-à-vis des bailleurs de fonds (banques, fournisseurs). Toutefois, trop de fonds propres peuvent paradoxalement nuire à la rentabilité. Dans la pratique, le degré de financement propre devrait au minimum se situer à 25 %.

Degré d'autofinancement

Ratio : $\text{Réserves issues du bénéfice} \times 100 / \text{Fonds propres} = 180 \times 100 / 900 = 20 \%$

Ce ratio démontre la proportion entre les réserves ouvertes accumulées par l'entreprise et le total du capital propre. Il met en évidence la politique de thésaurisation de la société. Plus l'entreprise a tendance à distribuer ses bénéfices en dividendes auprès de ses actionnaires, plus ce ratio sera faible. Un bon ratio d'autofinancement est nécessaire pour que l'entreprise puisse autofinancer ses investissements futurs.

Intensité de l'actif circulant

Ratio : $\text{Actifs circulants} \times 100 / \text{Total des actifs} = 1200 \times 100 / 2000 = 60 \%$

Cette valeur illustre la proportion des actifs circulants par rapport au total de l'actif du bilan. C'est surtout la composition et la répartition de l'actif circulant qui doit être analysé pour une gestion saine du fonds de roulement de l'entreprise (équilibre entre liquidité, débiteurs et stocks).

Intensité de l'actif immobilisé

Ratio : $\text{Actifs immobilisés} \times 100 / \text{Total des actifs} = 800 \times 100 / 2000 = 40 \%$

Cette valeur illustre la proportion des actifs immobilisés par rapport au total de l'actif du bilan. C'est le ratio inverse de l'intensité de l'actif circulant. Une forte intensité d'immobilisation implique des frais fixes importants prenant la forme d'intérêts, d'amortissements et de frais d'entretien de ces biens. Cet indicateur varie énormément en fonction du type d'entreprise en question (commerce et services : peu immobilisé, industrie et sociétés électriques : très immobilisé).

Degré de couverture des immobilisations 2

Ratio : $\text{Capitaux permanents} \times 100 / \text{Actif immobilisé} = 900 + 500 / 800 = 175 \%$

Ce ratio permet de vérifier si l'entreprise respecte la règle d'or du bilan. Ce principe préconise que le patrimoine investi à long terme (les actifs immobilisés) soit également financé à long terme, idéalement avec des fonds propres et, le cas échéant, avec des capitaux étrangers à long terme. Ce ratio doit au minimum être supérieur à 100 %. Dans le cas contraire, cela signifie qu'une partie des immobilisations est financée par des dettes à court terme. A noter que les capitaux permanents constituent l'addition des fonds propres et des fonds étrangers à long terme, soit le total des passifs à long terme. Les ratios de trésorerie Ces ratios établissent un rapport entre les actifs circulants et les fonds étrangers à court terme. Cela permet de voir dans quelle mesure l'entreprise est à même de faire face à ses engagements à court terme.

Degré de liquidité 1 ou cash ratio

Ratio : $\text{Liquidités} \times 100 / \text{Fonds étrangers à court terme} = 120 \times 100 / 600 = 20 \%$

Ce ratio exprime la liquidité immédiate à disposition de l'entreprise par rapport à ses dettes à court terme. Un degré de liquidité 1 de 15 % à 30 % est souvent considéré comme suffisant, car les fonds étrangers à court terme ne sont généralement pas exigibles sur le champ. Une trésorerie trop faible entraîne des conflits avec les fournisseurs. En outre, une liquidité trop élevée a un effet négatif sur la rentabilité de l'entreprise en général.

Degré de liquidité 2 ou quick ratio

Ratio : $(\text{Liquidités} + \text{Débiteurs}) \times 100 / \text{Fonds étrangers à court terme} = 120 + 660 / 600 = 130 \%$

Ce ratio indique la capacité d'une entreprise à faire face au paiement de ses factures à court terme. Il devrait dans la pratique se situer au minimum à 100 %. Une liquidité faible a pour conséquence que les échéances ne peuvent pas être respectées, impliquant des frais de rappels et des intérêts de retard.

CONCLUSION

Les ratios financiers permettent au chef d'entreprise une analyse de la structure et de l'indépendance de la société par rapport à ses bailleurs de fonds, tandis que les ratios de trésorerie donnent une vision dans quelle mesure l'entreprise est à même de faire face à ses engagements à court terme. La 2e partie de cet article sera traitée dans le prochain numéro de l'UVAM Tribune de novembre 2019. Les ratios d'activité, les ratios de rentabilité et les ratios du cash-flow seront notamment abordés, thématiques qui permettront à l'entrepreneur d'affiner l'analyse financière des états financiers de sa société.

[Télécharger le PDF](#)





PAR CHRISTOPHE BONVIN / 19.02.2021

PRÉVOYANCE : JE VEUX ACHETER DES IMMEUBLES POUR FINANCER MA RETRAITE

La solution d'un investissement immobilier est aujourd'hui l'une des options choisies pour les investisseurs. Il y a pourtant des pièges à éviter.

[Lire la suite](#)



LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

PAR CHRISTOPHE BONVIN / 12.02.2021

LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME : RÈGLES ET PROCESSUS

En Suisse, la société anonyme (SA) est l'une des formes juridiques les plus répandues. Lorsque les propriétaires de la SA décident de mettre en liquidation l'entreprise, un processus bien réglementé doit être mis en application...

[Lire la suite](#)

UNE QUESTION PRÉCISE ?
CONTACTEZ-NOUS !

✉ info@bonvin-fiduciaire.ch

☎ +41 840 113 113

📍 Rue Marc Morand 21, CH-1920 Martigny

[f](#) [in](#)

NOS AFFILIATIONS

